



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Enseignement technique et professionnel

Question écrite n° 60185

#### Texte de la question

M Rene Galy-Dejean attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur le devenir de l'enseignement de l'economie familiale et sociale (EFS) dans les lycees professionnels. Cette discipline qui traite des questions de prevention de la sante (SIDA, toxicomanie,) se trouve mise en peril par l'arret des dedoublements en classe de BEP et de baccalaureats professionnels. Afin que cet enseignement qui repond aux attentes des jeunes preserve sa qualite, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour d'une part maintenir les dedoublements de ces classes deja existants et d'autre part reaffirmer le role de l'enseignant d'education familiale et sociale.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les nouveaux horaires des classes de brevet d'etudes professionnelle, fixes par l'arrete du 17 janvier 1992 pris dans le cadre de la renovation pedagogique du lycee ont porte a une heure l'horaire hebdomadaire de l'economie familiale et sociale. Les precedents horaires, fixes par l'arrete du 25 juillet 1973 pour les brevets d'etudes professionnelles industrielles, par des arretes de 1986 pour les specialites tertiaires, prevoyaient une heure par quinzaine d'enseignement de l'economie familiale et sociale dans les brevets d'etudes professionnelles industrielles, une heure hebdomadaire avec dedoublement dans les sections tertiaires. Globalement, c'est par consequent un developpement de cet enseignement dont l'importance est ainsi reaffirmee qui a ete souhaite puisque, desormais, tous les eleves de brevet d'etudes professionnelles doivent suivre un enseignement d'une heure par semaine dans cette discipline. Par ailleurs, dans le cadre des nouveaux programmes d'enseignement general des brevets d'etudes professionnelles actuellement en preparation, l'economie familiale et sociale prend une nouvelle dimension, liee notamment a l'introduction de l'alternance dans ces formations. Elle comportera ainsi un volet correspondant a la vie dans l'entreprise (vie dans l'entreprise, legislation du travail, insertion professionnelle), souhaite par les milieux professionnels. D'autre part, dans le cadre de la renovation pedagogique du lycee, un enseignement modulaire de trois heures hebdomadaires correspondant a une dotation horaire professeurs de six heures a ete introduit. Cet enseignement, qui part des besoins des eleves est dispense avec des effectifs reduits et doit porter sur l'enseignement professionnel en seconde professionnelle, sur l'enseignement general en terminale BEP. Cependant, la note de service no 92-164 du 25 mai 1992 concernant la renovation pedagogique des lycees a prevu pour l'EFS la possibilite que cette discipline d'enseignement general participe a l'enseignement modulaire sur l'une et l'autre annee compte tenu de sa dimension professionnelle. Cette disposition permettra de dispenser aux eleves, en complement de l'enseignement donne en classe entiere, un enseignement adapte a des problemes specifiques qui seraient mieux traites avec un effectif restreint d'eleves, en permettant un veritable dialogue. Des instructions ont ete adresseees aux recteurs afin qu'ils veillent a la prise en compte de l'ensemble de ces donnees dans la repartition des postes d'enseignant correspondants.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Galy-Dejean Ren?](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 60185

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale et culture

**Ministère attributaire** : éducation nationale et culture

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée le** : 20 juillet 1992, page 3236